

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE À LA COOLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 18 MAI 2017

Centre culturel de Nuisement-sur-Coole - 20h30

Titulaires présents : Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Bernard COUSIN, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Beranrd FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Erice PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX

Étaient représentés : Milène ADNET par Denis VAROQUIER (pouvoir), Yvéric BRODIER par Audrey SCHULLER (suppléante), Catherine DETHUNE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Hubert FERRAND par Hubert ARROUART (pouvoir)

Étaient absents : Didier APPERT (excusé), Jean-Claude ARNOULD, Roger BERTON, Fabrice REVELLI

Soit 40 votants.

Suppléants présents : Phillipe BIAL, Odile CAQUE, Andrée VIART, Damien GALLOIS, Claudy MATHIEU, Dominique MILLON, Marie-Ange GRUÉ, Luc MILLON, Danièle MICHEL

Suppléants absents : Alain GOBILLARD (excusé), Luc THOUVENIN, Daniel HERBILLON, Evelyne VALENTIN, Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Éric MERCIER (excusé), Florence PERARDEL, Philippe HINCELIN, Jean-Claude FARON, Alain JACQUES, Alexandre BODIN, Muriel RENAULT (excusée), Martine MENISSIER (excusée)

Secrétaire de séance : Monsieur Joël PERARDEL

Le PV de la réunion du conseil communautaire du 27 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Gymnase de Vésigneul - Avenant au lot n°6 « Menuiseries extérieures » :

Suite au rachat, par la société FIMALU, de l'entreprise titulaire du marché, la SAS FIMALUPLAST, il convient de prévoir la signature d'un avenant de transfert. Cet avenant n'induit pas de conséquences financières.

Décision adoptée à l'unanimité.

2. Gymnase de Vésigneul - Avenant au lot n°7 « Menuiseries intérieures » :

Afin de procéder à la modification des cylindres et de l'organigramme du gymnase, prévus au marché, notamment pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de passer un avenant.

Le marché de base, détenu par l'entreprise ENT. AUDINOT JIM, s'élève à 38 723,18 € HT et celui de l'avenant à 909,80 € HT soit + 2,35 %.

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Gymnase de Vésigneul - Avenant au lot n°8 « Bardage bois intérieur » :

Lors de sa précédente réunion, le conseil a souhaité modifier le mur d'escalade initialement prévu. Pour ce faire, il convient, au préalable, de procéder à la dépose d'une partie du bardage bois déjà posé.

Le marché de base, détenu par l'entreprise LEMPEREUR, s'élève à 59 802,61 € HT et celui de l'avenant à 1 530,90 € HT soit + 2,56 %.

Décision adoptée à l'unanimité.

4. Marché de restauration en liaison froide - Groupement de commande :

Le Président informe le conseil que le marché portant sur la fourniture de repas en liaison froide des cantines scolaires de la communauté de communes et extra scolaires des associations « Association de Territoires d'A Coola » et « Association Familles Rurales de la Moivre » arrive à son terme le 31 août 2017.

Il est donc nécessaire de lancer un nouveau marché afin de désigner la société chargée de réaliser cette prestation pour l'année scolaire 2017-2018 tout en y incluant la fourniture des repas pour le groupement scolaire La Fontaine de Courtisols et l'école privée Sainte-Marie.

Il est également proposé, comme chaque année, de constituer un groupement de commandes avec l'Association de Territoires d'A Coola et l'Association Familles Rurales de la Moivre, matérialisé par la signature d'une convention signée par le Président.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes et est chargée de conduire la procédure de passation, de signature et de notification du marché ; chaque membre du groupement restant responsable de l'exécution de la part du marché le concernant. L'étendue des besoins pour l'ensemble des membres du groupement est estimée à 197 000 € hors taxes, soit un montant inférieur au seuil de procédure formalisée. Le marché sera donc passé selon une procédure adaptée, sous la forme d'un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles, conclu avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes.

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Annulation de titres REOM sur exercices antérieurs :

Le conseil a été amené à se prononcer sur l'annulation des titres REOM désignés ci-dessous :

Année	N°	Adresse	Motif	Montant réduction
2009	1	Rue de Valnon VESIGNEUL	Vide de meuble	- 230,00 €
2010	2	Rue de Valnon VESIGNEUL	Vide de meuble	- 230,00 €

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Modification des tarifs de l'assainissement collectif du secteur Vesle :

Afin de parvenir à l'équilibre budgétaire, il est proposé au conseil de modifier le montant de la redevance assainissement collectif des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle en l'augmentant de 0,50 € HT/m³ soit 2,3384 €/m³.

Ce tarif sera applicable au 1^{er} juillet 2017.

Décision adoptée à l'unanimité.

Intervention de Mmes Emeline HINGREZ et Emmanuelle MAINSANT pour la présentation du CLIC et de la MAIA.

7. Reprise des procédures d'urbanisme en cours :

En préambule du point suivant, Hubert ARROUART, vice-président fait le compte-rendu des dernières réunions de la commission urbanisme. Les points suivants sont évoqués :

- Reprises des procédures d'urbanismes
- Lancement du PLUi
- Création d'un service urbanisme au sein de la CCMC (les tarifs facturés par la CAC sont détaillés) ou partenariat avec un territoire voisin (CC de Côtes de Champagne et Saulx).

La Communauté de communes de la Moivre à la Coole est devenue compétente en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme en date du 27 mars 2017.

Pour que les procédures, précédemment engagées par les communes, puissent être menées à leur terme, il est nécessaire que celles-ci soient reprises par la CCMC après accord préalable des communes concernées.

Au 18 mai, quatre communes ont déjà délibéré : Courtisols, Ecury-sur-Coole, Marson et Omev.

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir autoriser la reprise des procédures d'urbanisme en cours dans ces quatre communes.

Les procédures des communes n'ayant pas encore délibéré pourront être reprises lors du prochain conseil prévu le 15 juin.

De même, le principe d'un fonds de concours de 50 % est posé concernant le reste à charge financier des procédures. Aussi, commune et communauté de communes se partageront, à parts égales, les sommes restant dues.

Décision adoptée à l'unanimité.

8. Subventions OPAH :

Suite au dernier comité technique de l'OPAH qui s'est tenu le 5 mai, le Président propose le vote des subventions suivantes :

NOM	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (TTC)	DÉPENSE ÉLIGIBLE FCI	SUBVENTION FONDS COMMUN D'INTERVENTION
M. ou Mme ARBEL Jean-Louis	Travaux d'économies d'énergie	21 965,92 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. ou Mme BECKER Roger	Travaux d'économies d'énergie	10 754,72 €	10 194,00 €	2 548,00 €
Mme DROHE Maud ou M. BLAUDEZ Yoann	Travaux d'économies d'énergie	37 102,51 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Mme HULLIN Elodie ou M. COLMART Steeve	Travaux d'économies d'énergie	21 746,04 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. GALICHET Johann	Travaux d'économies d'énergie	25 257,27 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. ou Mme GOBILLARD Alain	Travaux d'économies d'énergie	14 185,20 €	13 029,00 €	3 257,00 €
Mme MAYER Viviane	Travaux d'économies d'énergie	20 764,72 €	19 682,00 €	4 921,00 €
Mme RATTIER Aline ou M. ZAROUF Mustapha	Travaux d'économies d'énergie	22 579,60 €	20 000,00 €	5 000,00 €
M. THIEBLEMONT Thomas	Travaux d'économies d'énergie	9 984,00 €	9 077,00 €	2 269,00 €
Mme TONELLO Martine	Travaux d'économies d'énergie	19 810,19 €	18 828,00 €	4 707,00 €

Décision adoptée à l'unanimité.

9. Approbation de la modification simplifiée du PLU de Courtisols :

La Communauté de communes étant dorénavant compétente, il lui revient d'approuver la modification simplifiée du PLU de Courtisols. Pour rappel, cette procédure avait été lancée par la commune de Courtisols afin de permettre la construction d'habitats alternatifs sur son territoire.

Décision adoptée à l'unanimité.

10. Création d'un emploi fonctionnel :

Afin de procéder au recrutement d'un nouvel agent au poste de Directeur général de services, le Président propose la création d'un emploi fonctionnel de DGS. Ces emplois fonctionnels de direction sont des emplois qui ont vocation à être occupés par voie de détachement. Ils peuvent être créés, pour les communautés de communes, à partir du seuil de 10 000 habitants.

Durant le processus de recrutement, il a été convenu avec l'agent retenu, de porter la durée du détachement à 4 ans éventuellement renouvelables.

Décision adoptée à 39 voix pour et 1 abstention.

11. Avis sur la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) :

La Communauté de communes de la Moivre à la Coole a récemment été sollicitée par la Communauté d'agglomération de Châlons pour la mise en place, à l'échelle du Pays, d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). La CAC serait la structure porteuse du groupement de commande qui viserait à confier la gestion de la plateforme à un tiers.

Cette plateforme vise notamment à accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement et à former les artisans aux nouvelles techniques de rénovation du bâti ancien et aux gains d'énergies.

Le coût de la participation de la CCMC serait de 0,26 € par habitant et par an sur une durée de 4 ans.

Décision rejetée à 18 voix contre, 14 abstentions et 8 voix pour.

Questions diverses :

M. JACQUET fait état au conseil des informations suivantes :

- Inauguration d'un nouveau parc éolien à Cheppes-la-Prairie le 17 mai.
- FTTH : le coût d'installation par prise serait ramené à 125 € par logement et non plus à 250 € comme annoncé initialement. Les travaux relatifs à la montée en débit devraient démarrer en octobre pour une mise en service au 1^{er} semestre 2018.
- La Région Grand Est réfléchit à la mise en place d'une subvention aux communes pour la rénovation de leur patrimoine
- Les services administratifs de la CCMC manquent de place dans les bureaux actuels. Plusieurs solutions sont envisagées : rénover la maison de Marson ou occuper plus d'espace au sein de la Mairie de Saint-Germain-la-Ville.
- Compétence incendie : une réunion sera organisée à Coupéville entre les chefs de corps et les élus des communes concernées afin de réfléchir à une organisation commune.

La séance est levée à 22h30.